

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation
Band: 11 (1882)
Heft: 3

Artikel: L'instruction publique dans le canton de Fribourg [suite]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1039885>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN PÉDAGOGIQUE

publié sous les auspices

DE LA SOCIÉTÉ FRIBOURGEOISE D'ÉDUCATION

Le BULLETIN paraît au commencement de chaque mois. — L'abonnement pour la Suisse est de 2 fr. 50 cent. Pour l'étranger, le port en sus. Prix des annonces, 20 cent. la ligne. Prix du numéro 20 cent. Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à M. Horner, à Hauterive, près Fribourg ; ce qui concerne les abonnements à M. Torche, instituteur, à Fribourg.

SOMMAIRE. — *L'instruction publique dans le canton de Fribourg.* — *De l'enseignement du français à l'école primaire.* — *L'a b c d de l'accompagnement du plein chant.* — *Partie pratique.* — *Leçons de choses et musée scolaire.* — *Bibliographie.* — *Correspondance.*

L'Instruction publique dans le canton de Fribourg.

II

Les journaux politiques se sont emparés de cette question et la discussion qui s'en est suivie, a mis au jour des renseignements et des projets qui ne manqueront pas d'intéresser nos lecteurs.

Voici d'abord les instructions adressées à messieurs les inspecteurs et à messieurs les préfets par la Direction de l'Instruction publique concernant les cours du soir.

Nous les extrayons d'une lettre de M. le directeur Schaller à la *Liberté* :

« Afin de renseigner vos lecteurs sur tout ce qui concerne le cours de répétition des recrutables, permettez-moi de vous adresser le texte des instructions données le 14 novembre dernier par la Direction de l'Instruction publique :

« Après avoir rendu messieurs les inspecteurs attentifs aux mauvais résultats des examens des recrutables, je leur écrivais :

« En vertu de l'art. 261 du règlement général, je vous prie donc instamment de prendre les mesures suivantes :

« 1^o Comme vous avez la liste des recrutables astreints au cours de répétition, il vous sera aisé de vous assurer si le programme des cours à organiser vous a été soumis pour tous les cercles scolaires où sont signalés les ignares. Vous me ferez connaître les instituteurs qui seraient encore en défaut au 1^{er} décembre prochain.

« 2^o Vous remettrez aux préfets de votre arrondissement (s'ils ne l'ont pas déjà) la liste par école des recrutables

astreints à la fréquentation des cours, et vous les prierez d'appliquer immédiatement une amende de 20 centimes pour chaque absence qui leur serait signalée, et au bout de cinq récidives la prison.

- « 3° Vous donnerez pour instruction aux instituteurs d'envoyer *chaque dimanche* au préfet respectif la liste des absences de la semaine pour perception.
- « 4° Vous limiterez les heures d'enseignement de ces cours. Ils n'auront pas plus de cinq heures par semaine en deux fois, car l'instituteur ne doit pas se charger outre mesure.
- « 5° Commencé en novembre, interrompu de Noël au Nouvel-An, le cours sera terminé dans le courant de mars, mais repris pour les recrutables *8 ou 10 jours avant le recrutement*, qui se fait ordinairement au mois d'août.
- « 6° Partout où vous ne serez pas sûr du concours de l'autorité locale pour la surveillance de ces leçons, vous tâcherez de les visiter à l'improviste, et je vous autorise à ajouter dans votre feuille d'indemnité des déplacements extraordinaires dans ce but.
- « 7° Je vous adresserai tous les rapports des instituteurs avant de préparer la répartition des subsides, et je vous prie d'être impitoyable pour les cours qui n'auraient pas été donnés ou qui ne le seraient qu'incomplètement.

« Le 18, même mois, j'adressais aux préfets la lettre suivante :

« A propos des cours de perfectionnement ou plutôt de répétition qui doivent s'ouvrir dans le courant de ce mois, je ne saurais assez vous recommander de faire appliquer sérieusement les dispositions des art. 249 à 262 du règlement général. L'enseignement doit être à la portée des élèves et le nouvel ouvrage qui vient de paraître sur les examens des recrutables sera un guide pour les instituteurs.

« J'ai appelé toute l'attention de messieurs les inspecteurs sur ces cours ; sur l'importance de les surveiller et de provoquer une fréquentation régulière. Ils sont entre autres chargés de vous remettre la liste des cours, qui doivent s'ouvrir ; d'inviter les instituteurs à vous envoyer tous les dimanches la liste des absences de chaque recrutable à raison de 20 cent. par absence ; après cinq absences illégitimes, vous êtes prié d'appliquer la prison. Nos populations aiment à sentir la main de l'autorité. Faites-la donc peser lourdement sur les individus de mauvaise volonté. — Il faut le concours de tous pour relever notre canton à nos propres yeux et à ceux de nos confédérés. »

Le même journal a publié le projet d'institutions nouvelles sous le titre d'*Ecoles régionales*. C'est là une importante question qui plus que toute autre mérite d'être étudiée par tous ceux qui s'intéressent à l'avenir intellectuel et moral du pays. Voici ce plan :

Pour atteindre au rang auquel notre position topographique semble nous donner droit, il est urgent de compléter nos insti-

tutions scolaires par un enseignement secondaire vraiment fécond, large et populaire. Notre gouvernement a cherché à réaliser cette idée généreuse par la création d'écoles secondaires de district. Aujourd'hui chacun de nos chefs-lieux est doté d'une institution de ce genre. De plus, la ville de Fribourg jouit du bienfait d'une école secondaire de filles et Cormérod compte un établissement spécial, grâce à la générosité et aux largesses de M. Berset.

Rien ne manque, semble-t-il, pour assurer à nos écoles secondaires un plein succès : elles ont pour la plupart un personnel enseignant capable et dévoué ; leur organisation matérielle et leur programme sont établis sur un bon pied, et cependant elles ne sont que peu, bien peu fréquentées. Si l'on mettait en regard les sacrifices que l'Etat, les chefs-lieux et les communes s'imposent en faveur de ces établissements avec le nombre d'élèves qui en sortent, nous pourrions nous convaincre que les résultats obtenus ne répondent point aux dépenses qu'elles occasionnent. D'où vient donc que ces écoles sont si peu fréquentées ? Allez le demander aux populations et vous en connaîtrez les causes.

« Personne, plus que nous, vous diront les pères de famille, ne désire l'instruction, mais à condition qu'elle ne soit pas au-dessus de nos ressources. Pour suivre avec succès l'école secondaire du chef-lieu, nos enfants sont obligés de prendre pension en ville. C'est une dépense de 400 à 500 fr. La plupart d'entre nous ne sauraient imposer de pareils sacrifices à leur famille sans en compromettre l'avenir. Vous le comprenez, ces établissements ne conviennent guère qu'aux habitants des villes, dont les fils peuvent ainsi s'instruire sans frais et sans déplacement. »

Mais l'insuffisance des moyens pécuniaires n'est pas la raison principale que le campagnard fait valoir contre la fréquentation des écoles secondaires. Ce que les familles redoutent par-dessus tout, ce sont les séductions, les mille dangers inhérents au séjour prolongé des villes. Je n'en mentionnerai qu'un seul, celui d'en prendre le goût et les habitudes. La plupart des jeunes gens qui ont habité la ville ne consentent plus à retourner aux travaux plus rudes de la campagne. — « Hélas ! s'écriait un père de famille éploré, j'ai fait de grands sacrifices pour donner à mon fils une certaine instruction ; la ville vient de me l'enlever. L'école secondaire n'en a fait qu'un déclassé. »

N'existerait-il donc aucun moyen de répandre, de généraliser l'instruction secondaire parmi nos populations rurales, sans leur occasionner trop de dépenses et sans les exposer aux dangers si nombreux que nous venons de signaler ? Il en est un bien simple, selon nous, c'est de fonder des établissements spéciaux à la campagne.

Nous abordons ici un projet d'une haute importance. Ce projet n'est point dû à notre initiative personnelle. Beaucoup d'hommes s'en préoccupent depuis un certain temps. En l'exposant ici

nous n'avons point la prétention d'en tracer un plan complet et achevé : nous nous bornerons du reste à en esquisser les grandes lignes et à en faire entrevoir l'utilité et les moyens d'exécution. Ce n'est qu'en le passant au laminoir d'une discussion approfondie que ce projet pourra recevoir une forme nette et définitive.

Qu'on appelle ces institutions *écoles primaires supérieures*, ou *écoles secondaires* ou *écoles régionales*, peu importe ; cependant nous nous servirons plus volontiers de cette dernière dénomination parce qu'elle nous semble mieux rendre notre idée.

Le canton serait divisé en cercles scolaires d'un rayon d'une à deux lieues. Chacun de ces cercles serait doté d'une école régionale destinée à servir de couronnement à l'instruction primaire. Telle est l'idée générale de ce projet.

Bien qu'il ne nous appartienne pas d'en fixer les détails, qu'on nous permette cependant de supposer certains points déjà arrêtés : il nous sera ainsi plus aisé de faire saisir toute notre pensée.

Nous supposons donc que chaque cours serait placé sous la direction d'un seul maître payé par l'Etat, en partie avec les subsides alloués actuellement aux écoles secondaires. Les communes fourniraient le local et le logement de l'instituteur. La durée des cours serait de deux ans : mais tout cercle scolaire, les villes surtout, auraient la faculté de prolonger la durée des cours, d'en élargir le programme, de le modifier selon les besoins des localités comme aussi de s'assurer le concours de plusieurs maîtres.

En principe la fréquentation de l'école régionale serait obligatoire pour tout écolier qui aurait achevé son instruction primaire. Cependant la loi admettrait des exceptions, entre autres en faveur des enfants appartenant à des familles pauvres, en faveur des écoliers peu doués ou valétudinaires. Tout jeune homme pourrait y être admis dès l'âge de 12 à 13 ans moyennant un examen témoignant d'une connaissance *suffisante* sur *toutes* les matières comprises dans le programme de l'école primaire. Il n'est pas besoin d'insister sur les conditions de cet examen. Si cette épreuve n'était pas sérieuse, l'école régionale ne manquerait pas de se substituer simplement à l'école primaire et de manquer ainsi à son but. Pour mieux fixer nos idées, essayons de diviser en cercles l'un de nos districts qui semblent de prime abord offrir le plus de difficultés. Dans la Gruyère, par exemple, on établirait une école régionale au centre de la vallée de Charmey, une seconde à Vuippens ou à Corbières pour la contrée environnante, une troisième à Vaulruz pour les paroisses de Vaulruz, Sales et Vuadens, une quatrième à Bulle pour la ville et les villages circonvoisins, enfin une cinquième dans la Haute-Gruyère, peut-être même une sixième. Lorsqu'un certain nombre d'élèves, d'une même école devraient parcourir une grande distance, l'école n'aurait lieu qu'une fois par jour, mais elle serait alors de 3 heures 1/2 au moins.

Au sortir de l'école régionale, le jeune homme qui aurait subi

un examen satisfaisant, recevrait un *brevet d'étude* qui deviendrait une condition indispensable pour être admis soit au collège, soit à l'Ecole normale, soit aux divers emplois publics d'ordre inférieur, tels que syndic, forestier, secrétaire de commune, inspecteur du bétail, etc.

Telle serait à grands traits l'économie de l'école régionale.

Quelle salubre émulation n'éveillerait point parmi nos instituteurs soit la perspective d'arriver à la direction d'une école régionale, soit l'honneur de fournir à ces institutions un nombreux contingent d'élèves avant qu'ils aient l'âge requis pour être émancipés !

Les écoles primaires, dont l'enseignement laisse à désirer, seraient bientôt remarquées et discréditées. Rien ne contribuerait davantage à relever notre instruction primaire que la rivalité féconde qui surgirait entre instituteurs, élèves et familles, sur le terrain de l'instruction.

Nous assurerions par là à nos communes rurales une meilleure administration en formant une phalange de fonctionnaires plus instruits, plus capables, sans courir le danger de l'émigration des campagnards vers les villes.

Comme le programme de ces écoles tendrait à répondre aux besoins futurs de nos campagnards et qu'il aurait pour objet surtout l'acquisition de connaissances positives et pratiques, on imprimerait par cet enseignement une nouvelle impulsion à l'agriculture et à toutes les industries importantes du pays.

En outre, le recrutement de nos établissements supérieurs s'effectuerait dans de meilleures conditions qu'actuellement.

Nous ne croyons pas nous faire illusion en augurant d'une pareille institution les plus heureuses et les plus importantes conséquences pour l'avenir moral et matériel de notre canton.

Les humiliations que les examens des recrues ont infligées coup sur coup à notre fierté nationale nous auraient été ainsi profitables.



DE L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS

A l'école primaire

ANALYSE D'UNE CONFÉRENCE DE M. BRÉAL A L'ÉCOLE
NORMALE SUPÉRIEURE DE FONTENAY

Les métaphores.

Pour donner aux enfants l'intelligence de la langue, il faut aussi leur faire voir que certaines expressions sont métaphoriques. « Les langues sont un recueil de métaphores pâlées. » Il y a dans le langage des métaphores auxquelles nous sommes tellement habitués, qu'à